

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1ere adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (18): Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL,

Etaient représentés (01): Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN par madame Victoire JASMIN.

Etaient absent et excusé (01): Monsieur Jean Claude LOMBION (Maire)

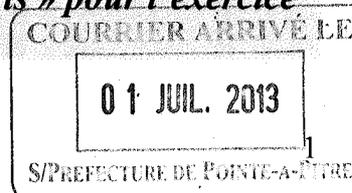
Etaient absents (14): Monsieur Jean-Claude LOMBION (empêché), Monsieur Roger BASTIN, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 16-07-2013
Organisation de la manifestation intitulée « Tickets Sports » pour l'exercice 2013



Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'organisation de l'opération Tickets Sports 2013.

Les activités se dérouleront du 08 au 31 juillet 2013 du lundi au vendredi soit 17 jours d'accueil. L'accueil sera ouvert de 8 heures à 12 heures, un aménagement des horaires sera prévu à l'occasion des sorties extérieures.

Les objectifs, contenus, modalité, évaluations et moyens sont définis en annexe de la présente délibération.

Proposition de participation des parents :

- 50 € / enfant pour la durée du séjour
- Tarif adhérents carte Pass Sport : 30 € / enfant titulaire de la carte

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet d'organisation de la manifestation intitulée « Tickets Sports 2013 » joint en annexe

Où le rapport du Maire

et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet d'organisation de la manifestation intitulée « TICKETS SPORTS » 2013 ainsi que présenté en annexe.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Matériel et équipement	1000€	Participation des parents enfants titulaire de la carte pass sport	600€
Collation	250€	Participation des parents	11500€
Pharmacie	200€	Participations des parents sortie Deshaies	2500€
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Droits d'entrées sorties et Prestation de service activités sportives	6000€	CAF	0€
Repas	4700€	ADI	0€
		DJSCS	0€
		COMMUNE	6500€
62 - Autres services extérieurs			
Location de mini bus (25j)	1000€		
Transport et déplacements	3500€		
Communication	500€		
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels (x 4)	4200€		
Charges sociales			
Autres charges de Personnel		75 - Autres produits de gestion courante	

COURRIER ARRIVÉ LE
01 JUL. 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

65- Autres charges de gestion Courante		Dons en natures (goûter)	250€
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et Provisions	
TOTAL	21350€	TOTAL	21350€

ARTICLE 3 : *D'approuver la participation financière de la Commune de Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 6 500, 00 euros (six mille cinq cents euros).*

ARTICLE 4 : *Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget 2013 de la ville.*

ARTICLE 5 : *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013*

*Pour le Maire Empêché.
Le 1^{er} adjoint ffs*

*Victoire JASMIN
Maire
1^{er} Adjointe au Maire*

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

